



**LE 12 SEPTEMBRE 2021**  
**27ème Rencontre Autos Motos Cyclo Utilitaires**  
**AIGREFEUILLE SUR MAINE.**  
**Parc du Plessis**

Ami(e)s collectionneur (se)s,

L'association **Renovation Mécaniques Anciennes** vous invite à participer à notre 27ème rencontre autour de notre passion commune pour les véhicules anciens.

Les bulletins d'inscription accompagnés du règlement sont à renvoyer **au plus tard le 1 septembre 2021**. Payable par chèque à l'ordre de **RMA**, à renvoyer à l'adresse : **DANIEL Luc 8 IMPASSE DU GAROU 44140 AIGREFEUILLE**

7 h 30 : Accueil des participants pour la bourse  
7 h 45 : Accueil des participants pour la ballade  
9 h 00 : Départ auto-moto 1ère étape  
9 h 15/30 : Départ des cyclos 1ère étape  
10h30 : Pause à Aigrefeuille sur Maine  
11h15 : Départ auto-moto 2ème étape  
11H30 : Départ des cyclos 2ème étape  
13 h : Retour au parc du Plessis  
Repas sur le parc du plessis  
Après-midi : exposition des véhicules  
15H : concours de lenteur  
Toute la journée : bourse de pièces et autre

**BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA BALADE**

AUTO	MOTO	CYCLO	SOLEX	UTILITAIRE
Marque et type du véhicule :			Année :	
NOM :		Prénom :		date de naissance
Adresse :				
Téléphone :			Mail :	
N° de permis :			Assurance du véhicule :	

**RESERVATION :**

<b>CONDUCTEUR</b> avec plateau repas	:25 euros *
<b>ACCOMPAGNATEUR</b> avec plateau repas	:18 euros *
<b>ENFANT (jusqu'à 12ans)</b> avec plateau repas	:12 euros *
<b>TOTAL</b>	:

**BULLETIN D'INSCRIPTION BOURSE D'ECHANGE**

**NOM/PRENOM ou SOCIETE :**

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Pour les professionnels **N° au registre du commerce:**

Pour les associations identité du responsable et photocopie des statuts :

Pour les particuliers : photocopie de la carte d'identité

Matériel exposé :

Nombre de mètres linéaires : 2,00 €/ml \* =

Réservation de plateaux repas : 12 euros \* =

**TOTAL**

**Coût de la réservation (à régler lors de l'envoi de la réservation) :**

## CONSIGNES GÉNÉRALES BALADE

- 1-** Sont admis tous les véhicules, motos avec ou sans side cars, cycle cars, scooters, voitures automobiles, utilitaires, camions **dont l'année de fabrication est antérieure à 1991** et en règle avec la législation en vigueur.
- 2-** Cette balade touristique n'est en aucun cas une épreuve de vitesse.
- 3-** Tout participant devra se conformer aux prescriptions du code de la route ainsi que sur les règles de l'alcoolémie en vigueur ainsi qu'aux Arrêtés municipaux des localités traversées.
- 4-** S'agissant d'une balade sur routes ouvertes, les participants devront obligatoirement être titulaires du permis correspondant à leur véhicule et être assurés pour ce véhicule, pour eux-mêmes et leurs passagers. Nous vous rappelons que **le port du casque, des gants sont obligatoires** pour le conducteur et le passager des 2 roues.
- 5-** La sécurité sera assurée par des motos modernes dont les pilotes seront impérativement équipés de gilets fluorescents et casqués.
- 6-** Un véhicule de tête, équipé de gyrophare, ouvrira le convoi. Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants ne devront en aucun cas dépasser ce véhicule.
- 7-** Tout participant, motard de sécurité ou conducteur d'un véhicule de la balade se doit de respecter la loi : code de la route et notamment l'alcoolémie et de montrer un civisme certain envers les autres usagers de la route. Si une personne provoquait un accident, elle ne pourrait en aucun cas se retourner contre les organisateurs.
- 8-** Des véhicules balais fermeront le convoi et seront aussi équipés de gyrophares. Ces véhicules ne dépasseront pas les derniers participants. Si à la suite d'un arrêt pour panne, la durée de la réparation s'avérait trop longue, le véhicule serait chargé dans le véhicule balai (le temps toléré par l'organisation est celui nécessaire au remplacement d'une bougie ou à la réalisation d'un plein d'essence).
- 9-** Les pleins d'huile ou d'essence sont à la charge des participants.
- 10-** Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés en cas de non-participation à la manifestation.
- 11-** Tout participant, par la signature de son bulletin d'inscription s'engage à avoir pris connaissance du présent règlement et à le respecter.

Aigrefeuille sur Maine le 5 mars 2021  
Luc DANIEL